

RAPPORT DE PRESENTATION DU BUDGET PRIMITIF 2022

Ce présent rapport décrit et commente le budget de la commune de Les Pieux pour l'exercice 2022. Celui-ci s'inscrit dans les orientations budgétaires qui vous ont été présentées et détaillées lors de la séance du conseil municipal du 03 mars dernier.

1- L'EQUILIBRE BUDGETAIRE :

Le budget primitif 2022 s'équilibre à 13 143 600 € de la façon suivante :

Budget Primitif 2022	Exercice 2022 en €	Restes à Réaliser en €	Résultat Reporté en €	Total en €
Dépenses de fonctionnement	5 165 000.00			5 165 000.00
Dépenses d'investissement	5 934 312.91	2 044 287.09		7 978 600.00
Total des dépenses	11 099 312.91	2 044 287.09		13 143 600.00
Recettes de fonctionnement	3 179 757.27		1 985 242.73	5 165 000.00
Recettes d'investissement	3 709 406.98	2 010 600.00	2 258 593.02	7 978 600.00
Total des recettes	6 889 164.25	2 010 600.00	4 243 835.75	13 143 600.00

2- LA SECTION DE FONCTIONNEMENT ET LES PRINCIPAUX RATIOS :

La section de fonctionnement s'élève à 5 165 000 € soit une augmentation de 91 000 € (1.79%) par rapport au BP 2021.

A - VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION DE FONCTIONNEMENT :

Le tableau ci-après reprend les inscriptions budgétaires de 2021 ainsi que les propositions pour l'année 2022.

Vue d'ensemble		Budget Primitif 2021 (en €)	Budget Primitif 2022 (en €)	Variation de BP à BP (en €)
DEPENSES		5 074 000	5 165 000	+91 000
011	Charges à caractère général	1 153 100	1 171 260	+18 160
012	Charges de personnel	1 512 000	1 645 000	+133 000
014	Atténuation de produits	29 000	29 000	0
65	Autres charges de gestion courante	489 829	527 700	+37 871
66	Charges financières	13 500	8 500	-5 000
67	Charges exceptionnelles	1 587 131.42	1 523 547.58	-63 583.84
022	Dépenses imprévues	15 000	15 000	0
023	Virement à la section d'investissement	0	0	0
042	<i>Dotations aux amortissements</i>	<i>274 439.58</i>	<i>244 992.42</i>	<i>-29 447.16</i>
RECETTES		5 074 000	5 165 000	+91 000
013	Atténuation de charges	90 000	30 000	-60 000
70	Produits des services	67 600	104 000	+36 400
73	Impôts et taxes	1 750 999.28	1 879 311	+128 311.72
74	Dotations, subventions et participations	1 018 800	1 002 804	-15 996
75	Autres produits de gestion courante	156 500	150 010.27	-6 489.73
76	Produits financiers	13 000	8 000	-5 000
77	Produits exceptionnels	5 500	5 632	+132
002	<i>Résultat reporté</i>	<i>1 971 600.72</i>	<i>1 985 242.73</i>	<i>+13 642.01</i>

Les principaux ratios financiers (par habitant) :

Ratios	BP 2021	BP 2022	Variation	Ratios moyens strate
Dépenses réelles de fonctionnement/pop *	1 489.16 €	1 485.51 €	-3.65 €	738.00 €
Recettes réelles de fonctionnement/pop**	962.58 €	960.07 €	-2.51 €	912.00 €
Produits des impositions directes/pop ***	243.56 €	260.71€	+17.15 €	403.00 €
Dotation Globale de Fonctionnement/pop****	160.10 €	156.10 €	-4.00 €	148.00 €

*ce ratio permet de connaître la charge en termes de dépenses de fonctionnement que représente un habitant de la commune

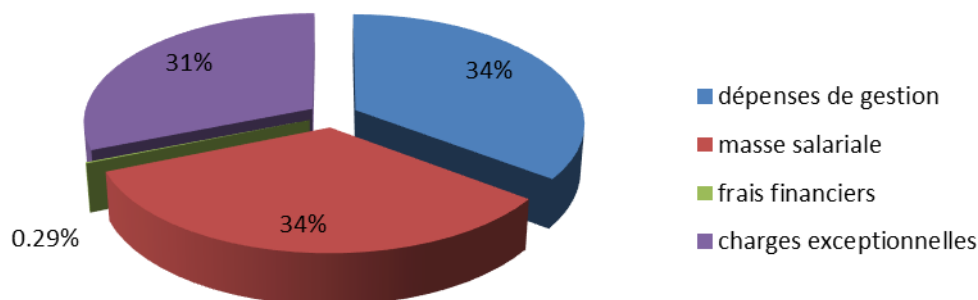
**ce ratio estime les recettes de fonctionnement produites par un habitant de la commune

***ce ratio révèle les recettes fiscales produites par un habitant de la commune

****ce ratio détermine le montant de l'enveloppe de dotation globale de fonctionnement par habitant au sein de la commune

B - DEPENSES DE FONCTIONNEMENT :

Répartition des dépenses de fonctionnement (hors écritures d'ordre)



Chapitre 011 – Charges à caractère général

A ce chapitre sont prévues toutes les dépenses liées au fonctionnement des services (prestations de services, fluides, vêtements de travail, formation des agents, entretiens de bâtiment, etc...).

Il est proposé de retenir un montant de 1 171 260 € soit 18 160 € (+1.57%) de plus qu'au Budget Primitif 2021. Les dépenses courantes ont été évaluées en fonction du compte administratif 2021 et des prévisions de hausse des prix. Les autres dépenses, comme par exemple l'entretien de bâtiments, a fait l'objet d'un arbitrage en fonction des priorités et de la maîtrise des dépenses.

Chapitre 012 – Charges de personnel

La charge de personnel est estimée à 1 645 000 € soit une hausse de 133 000 € (+8.8%). Une évolution liée au glissement vieillesse-technicité, à savoir aux évolutions de carrière des agents et aux avancements de grade, la parution de décrets modifiant l'organisation de carrière des agents de catégories C et modifiant les échelles de rémunérations font augmenter les prévisions de la masse salariale. Des prévisions de remplacements sont aussi nécessaires (maladie). De plus, à compter de 2022, la taxe mobilité est comptabilisée sur l'ensemble de l'année (estimation : 12 000 €).

Chapitre 014 – Atténuation des produits

La charge du FPIC a été évaluée dans les mêmes proportions que 2021.

Chapitre 65 – Autres charges de gestion courante

A ce chapitre sont inscrites les subventions versées à différents organismes (CCAS, associations) ainsi que les indemnités aux élus.

Ce chapitre s'élève à 527 700 € soit une augmentation de 37 871 € (+7.73%) par rapport au budget primitif 2021. En 2021, certaines associations n'avaient pas fait de demande au vu de la crise sanitaire et de leur activité réduite. A noter une subvention exceptionnelle de 3 500 € pour le soutien à l'Ukraine et 3 050 € pour la SNSM.

Chapitre 66 – Charges financières

Les frais financiers sont en diminution en 2022 car l'emprunt de 1 200 000 €, passé en phase de capitalisation, voit donc la part de ses intérêts moins élevée chaque année. Pour les autres emprunts, les estimations ont été basées sur les intérêts réellement versés en 2021.

De plus, aucun nouvel emprunt n'est prévu cette année.

Chapitre 67 – Charges exceptionnelles

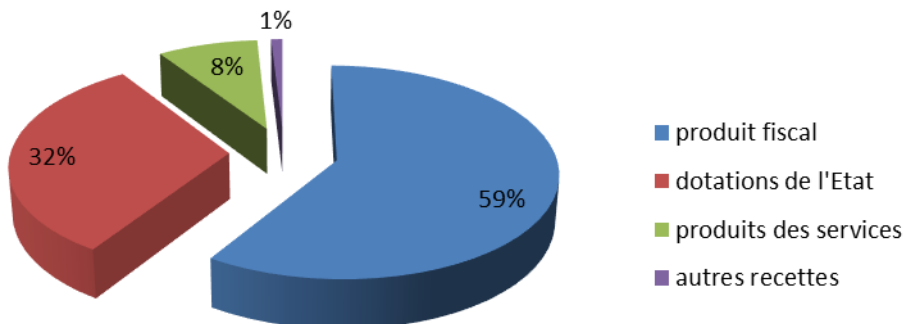
Le crédit prévu à ce chapitre diminue de 63 583.84 €. Sur ce chapitre est effectué l'équilibre de la section de fonctionnement.

Chapitres 023 et 042 – Dépenses d'ordre

Les dotations aux amortissements s'élèvent à 244 992.42 €, elles abondent la section d'investissement. Un virement supplémentaire à la section d'investissement n'est pas prévu.

C - RECETTES DE FONCTIONNEMENT :

Répartition des recettes de fonctionnement



Chapitre 013 – Atténuation des charges

Ce chapitre enregistre essentiellement des remboursements de salaires du personnel. L'évaluation de cette recette a été déterminée en fonction des sommes perçues en 2021.

Chapitre 70 – Produits des services, du domaine

Les tarifs restent stables et les recettes de ce chapitre ont été prudemment estimées en fonction de l'année 2021. La recette perçue pour la mise à disposition d'un agent de la commune au CCAS est prévue en 2022 sur ce chapitre alors qu'elle avait été prévue au 013 en 2021.

Chapitre 73 – Impôts et taxes

Ce chapitre évolue avec 128 311 € de recettes supplémentaires par rapport à 2021, notamment dues à une augmentation du produit de la fiscalité directe et une prévision d'augmentation des attributions de compensation. Le reste des recettes de ce chapitre reste stable et le FPIC a été réduit à 0.

Chapitre 74 – Dotations et participations

Ce chapitre est en baisse notamment à cause de l'absence de recettes pour exonération de taxe d'habitation.

La dotation globale de fonctionnement :

A l'heure où ces lignes sont rédigées, les montants qui seront attribués dans le cadre de la DGF ne sont pas encore fournis. Néanmoins, la DGF devant rester stable en 2022 par rapport à 2021, il a donc été décidé d'inscrire un montant proche de ce que la commune a perçu en 2021 soit 265 000 €.

DGF	Montants perçus en 2021	Prévisionnels exercice 2022	Evolution
Dotation Forfaitaire	267 542 €	265 000 €	-2 542 €
Dotation de Solidarité Rurale	223 644 €	220 000 €	-3 644 €
Total	491 186€	485 000 €	- 6 186 €

Chapitre 75 – Autres produits de gestion courante

Les recettes ont été estimées de manière prudente par rapport au réalisé 2021.

Chapitre 76 – Produits financiers

Sur ce chapitre nous percevons la participation d'EDF concernant la part des intérêts des emprunts, elle est donc identique à l'article 66111 des dépenses de fonctionnement.

Chapitre 77 – Produits exceptionnels

Les recettes attendues à ce chapitre correspondent pour l'essentiel à des remboursements d'assurances suite à des sinistres et aux cessions de biens.

3 - LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET RATIOS

La section d'investissement s'équilibre à 7 978 600 €.

A - VUE D'ENSEMBLE DE LA SECTION D'INVESTISSEMENT ET LES RATIOS :

Le tableau ci-après reprend les inscriptions budgétaires de 2021 ainsi que les propositions pour l'année 2022.

Vue d'ensemble		Budget Primitif 2021 (en €)	Budget Primitif 2022 (en €)
DEPENSES		7 087 000	7 978 600
20	Immobilisations incorporelles	4 000	23 750
204	Subventions d'équipement versées	12 000	90 000
21	Immobilisations corporelles	233 500	131 550
23	Travaux en cours	394 660	188 100
	Opération d'équipement Espace Culturel 68	4 300	0
	Opération d'équipement Pôle Enfance 75	0	0
	Opération d'équipement Club House 77	15 300	3 500
	Opération aménagement terrain tir à l'arc 81	186 100	123 500
	Opération Fusion Médiathèque Centre Multimédia 84	150 000	584 000
	Opération réaménagement accueil mairie 85	141 000	80 000
	Opération réhabilitation ancienne crèche 86	115 000	386 000
	Opération réaménagement MSP 87	78 600	0
	Opération sécurisation côte des Isles 88	0	500 000
10	Dotations, fonds diverses et réserves	12 000	12 000
16	Remboursement en capital de la dette	3 334 250.52	3 461 912.91
020	Dépenses imprévues	350 000	350 000
	<i>Opérations d'ordre</i>	0	
	Restes à réaliser	2 056 289.48	2 044 287.09
RECETTES		7 087 000	7 978 600
13	Subventions d'équipement	251 525	1 065 000
16	Emprunts	1 950 000	1 770 000
10	FCTVA/Taxe Aménagement	78 328.26	60 956.56
1388	Autres subventions	0	428 458
024	Produits des cessions	5 000	140 000
021	Virement de la section de fonctionnement	0	0
040	<i>Opérations d'ordre de transfert entre sections</i>	274 439.58	244 992.42
041	<i>Opérations patrimoniales</i>	0	0
	Restes à réaliser	2 320 494.80	2 010 600.00
	<i>Résultat reporté</i>	2 207 212.36	2 258 593.02

Ratios	BP 2021	BP 2022	Variation	Ratios moyens strate
Dépenses d'équipement brut/pop*	447.02 €	720.01 €	+ 272.99 €	394 €
Encours de la dette/pop**	915.25 €	821.96 €	- 93.29 €	684 €

*ce ratio appréhende le montant des dépenses d'équipement par habitant de la commune

** ce ratio apprécie l'encours de la dette par habitant au sein de la commune.

B - DEPENSES D'INVESTISSEMENT :

Les principaux restes à réaliser 2021 :

➤ Construction d'un pont cadre dans le bois :	23 487 €
➤ Tir à l'arc :	55 448 €
➤ Travaux MSP :	7 732 €
➤ Tracteur :	100 800 €
➤ Club house :	11 766 €
➤ Eclairage public :	33 918 €
➤ Travaux voirie :	10 898 €
➤ Frais études médiathèque :	12 184 €
➤ Frais études réhabilitation ancienne crèche :	15 000 €
➤ Emprunts de l'espace culturel et logement rue des écoles :	1 770 000 €

Les grandes lignes du programme d'investissement 2022 :

- Terrain tir à l'arc	123 500 €
- Fusion médiathèque centre multimédia	584 000 €
- Sécurisation Côte des Isles	500 000 €
- Réaménagement Accueil Mairie	80 000 €
- Réhabilitation ancienne crèche	386 000 €
- Remboursement Emprunt Pôle Enfance	79 000 €
- Travaux (hors opérations)	188 100 €
- Acquisition matériel technique	38 800 €
- Rénovation éclairage	90 000 €

C - RECETTES D'INVESTISSEMENT :

Les principaux restes à réaliser 2021 :

➤ Emprunts de l'espace culturel et logement rue des écoles :	1 770 000 €
➤ Fonds de concours CAC Club House :	50 000 €
➤ DETR Club House :	100 000 €
➤ Subvention FFF Club house :	24 000 €
➤ Fonds de concours CAC Tir à l'Arc :	24 000 €
➤ DETR Tir à l'Arc :	24 290 €
➤ DETR ravalement MSP :	18 310 €

Les recettes 2022 pour financer les nouveaux investissements sont :

- Subventions EDF emprunts « Grand Chantier »	200 000 €
- FCTVA	51 000 €
- Emprunt	1 770 000 €
- DETR médiathèque	100 000 €
- Fonds de concours Le Cotentin médiathèque	75 000 €
- Subvention DRAC médiathèque	60 000 €
- Subvention département médiathèque	30 000 €
- Fonds de concours Le Cotentin sécurisation Côte des Isles	75 000 €
- Subvention EDF sécurisation Côte des Isles	325 000 €
- Fonds de concours Le Cotentin réhabilitation ancienne crèche	40 000 €
- DETR réhabilitation ancienne crèche	60 000 €
- Subvention département réhabilitation ancienne crèche	60 000 €
- Subvention CAF réhabilitation ancienne crèche	40 000 €
- Taxe d'Aménagement	10 000 €
- Excédent tranches 1 et 2 ZAC La Lande et du Siquet	428 458 €
- Vente Route de Flamanville	140 000 €